

## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



## PROCES VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 08 FEVRIER 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 08 FEVRIER  
A 19H

Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire

**PRESENTS** : Mrs. COUSINEY, M. DAULON, M. FAVREAU, M. BILLION, M. LORRIOT, ET MMES LECOEVRE, BENNAMIAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU.

**ABSENT(E)S** : MME BAISSAS, M. MACEDO ( POUVOIRS DONNES A M. DIDIER COUSINEY), SOPHIE LABAT-DUBOIS (POUVOIR DONNE A MME AXELLE LECOEVRE)

Madame Dominique BENNAMIAS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 19H10.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11/01/2022 est validé (13 voix pour).

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait le point sur le courrier de Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine appelant les 11 collectivités de Nouvelle Aquitaine à participer au financement de GPSO. Jérôme GUILLEM, Maire de Langon, s'est opposé à ce financement. En conséquence, il n'y aura pas de subvention et donc pas de motion délibératoire comme initialement prévu.

### **D 2022 - : NOUVELLE ASSOCIATION « A2PMP »**

Monsieur le Maire a reçu le Président, le secrétaire et le trésorier de l'association A2PMP le 19 janvier. Ces derniers ont présenté les objectifs de l'association, à savoir la préservation du patrimoine public et privé. L'association compte à ce jour 23 membres. L'association souhaite le soutien de la Mairie. Monsieur le Maire est favorable à l'octroi d'une subvention communale. Pour les biens publics, (Eglise, chapelle, monument aux morts, croix...) des bons seront, en outre, octroyés pour l'achat de matériels. Pour les biens privés, il appartiendra aux privés d'assurer le paiement de leurs fournitures.

Compte tenu du démarrage de l'association, celle-ci ne dispose pas de moyens. Monsieur le Maire propose une subvention à hauteur de 4 à 500€ M.FAVREAU s'interroge sur ce montant et suggère d'en débattre et de le voter en même temps que le vote de subventions pour les autres associations. Sa suggestion est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal. La décision sera donc prise lors du vote du budget 2022.

## **D 2022- : VOIERIES**

Monsieur le Maire informe avoir reçu la société AZIMUT représentée par Thierry RENAUD pour l'établissement de devis pour les travaux du chemin des Sables. Une visite des lieux a été effectuée avec le Maire et Didier BILLION. Il a été clairement précisé que l'on ne toucherait pas à la structure des sols et que les travaux porteraient sur l'enrobé, les trottoirs et les chicanes. Thierry LORRIOT s'interroge sur l'utilité de trottoirs côté Sorel compte tenu du peu de passage précisant que « nous sommes à la campagne ». Par contre, côté ST Maixant, les trottoirs se justifient en raison de l'importance du trafic. Didier BILLION insiste sur la nécessité de sécuriser pour réduire la vitesse des automobilistes. Thierry LORRIOT estime qu'un simple marquage au sol pour une piste cyclable suffirait côté Sorel. Il est convenu d'attendre les devis d'AZIMUT pour décider des travaux. Thierry LORRIOT insiste sur le problème d'évacuation des eaux et de la nécessité de recurer les fossés.

## **D 2022 - : DELIBERATION VENTE TERRAIN LA TUILERIE**

Monsieur le Maire présente le coût : terrain : 62 000€ bornage : 1000€, VRD : 800€, ASL : 500€  
Le conseil Municipal approuve la vente à l'unanimité.

## **D 2022 - : BAR**

Monsieur le Maire rappelle le courrier des services de la Sous-Préfecture précisant que l'ancien restaurant les DELICES était classé ERP, 5<sup>ème</sup> catégorie, activité de restauration. La mise à disposition du lieu pour des associations ou autres ne correspond donc pas à l'activité enregistrée. La licence pour le bar ayant été obtenue, si on veut l'utiliser, il faut modifier l'activité. Monsieur le Maire PR2CISE QUE LE Pr2sident de FESTY PIAN a suivi la formation lui permettant d'exploiter la licence..

Il est rappelé qu'un groupe de travail sur le bar a été mis en place et qu'il conviendrait qu'il se réunisse afin de modifier l'activité et définir la nouvelle et ainsi de déposer le dossier.

Fabrice DAULON rappelle que le bar n'est pas la priorité de 2022 à 2023 et que d'autres chantiers, notamment la Maison Médicale, sont prioritaires. Monsieur le Maire approuve mais précise qu'il convient d'y travailler maintenant afin de pouvoir déposer le dossier pour obtenir le permis d'aménagement ainsi que l'obtention de subventions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote pour le travail sur la nouvelle activité. Fabrice DAULON ajoute que la licence pourra, dans un premier temps, être utilisée par FESTY PIAN à l'occasion d'événements à la Salle des Fêtes.

## **D 2022 - : CIRCUIT DE RANDONNEE**

La commission environnement s'est réunie le 01 février 2022 pour réfléchir aux travaux à prévoir et financer pour 2022. Thierry LORRIOT expose le compte rendu de la commission. Il rappelle que le CVLV n'a plus de subventions comme c'était le cas pour 2021 qui avait permis de financer le chantier CONCORDIA.

L'important est, désormais, de se centrer sur le circuit de randonnée à savoir : son entretien et son animation.

Axelle LECOEVRE demande si les travaux envisagés en 2022 sont de continuer à restaurer les 8 cabanes ou si d'autres cabanes seront dégagées pour poursuivre le circuit de randonnée étant donné qu'il en comporte plus que ces 8 cabanes.

Thierry LORROT précise que la priorité est de remettre en état le circuit existant (et donc de faire un tour des cabanes nettoyées en 2021). Si c'est possible, on peut imaginer étendre ce nettoyage à d'autres cabanes.

La commission propose de solliciter A2PMP pour l'entretien des cabanes moyennant une subvention de 1500€. Les représentants de l'association assistant au Conseil présenteront le sujet à leurs membres.

Si ce n'est pas l'association A2PMP, il est suggéré un recours au service civique. Pour l'animation, la commission se rapprochera de l'UFCV en lien avec le CVLV. Le budget à prévoir est de 2500€.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, le financement par la commune, pour partie, du chantier CONCORDIA pour le nettoyage des cabanes de vignes appartenant à des propriétaires privés avait suscité des réactions négatives.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions de la Commission environnement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Pare-vent PAV école / city park : Le cantonnier souhaiterait l'installation d'un pare-vent d'1 m de haut. Le Conseil Municipal approuve.

Prêt du terrain de foot pour FESTY PIAN : Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du terrain de foot est gérée par Pian et une autre partie par Pian et ST Macaire. FESTY PIAN souhaite ce prêt de terrain pour une fête (festival de la musique et du vin) le 2 juillet 2022 organisée avec St Macaire. Le Conseil Municipal approuve. Monsieur le Maire précise, par ailleurs, le problème du mur construit à la place des tourniquets par la commune de St Macaire sans avoir, au préalable, consulté la commune de Pian. Or ce mur pose problème. Monsieur le Maire va se rapprocher du Maire de St Macaire.

Fournitures école : Laure BEYNEIX fait état de besoins de fournitures pour l'école (80€), d'un problème d'ordinateur

qui ne fonctionne pas et de souhait de se doter d'un appareil photo pour la traçabilité numérique. Fabrice DAULON précise que ce système est « trop galère » et que, pour l'avoir expérimenté, cela ne fonctionne pas.

Pour l'ordinateur, Jacques PAUZAT assistant au conseil, rappelle que les anciens ordinateurs qui restent à la Mairie ne fonctionnent que sous Windows 8. Axelle LECOEVRE précise qu'il suffit de contacter Gironde Numérique qui se chargera de reconfiguration. Par ailleurs Laure BEYNEIX informe que le périscolaire aurait besoin de 2 meubles de rangement (environ 200€ chaque).

Monsieur le Maire fait part du contact reçu de la part d'un médecin généraliste souhaitant s'installer sur Pian. Dans un premier temps, Thierry LORRIOT et Fabrice DAULON ont examiné la possibilité de l'installer dans le logement attenant à la boulangerie. Cette solution n'a pas été retenue compte tenu du bail qu'il serait complexe à modifier.

Didier BILLION propose d'installer ce médecin sur le futur emplacement de la Maison Médicale, en louant ou achetant un module ALGECO. Un RV est programmé le 9 février avec le médecin pour lui faire cette proposition. Un RV est également prévu avec ALGECO pour examiner les prix de location et achat, la préférence étant pour la location (installation plus rapide que pour l'achat).

Thierry Lorriot ajoute que pourraient s'installer dans cet ALGECO, en sus du médecin, un infirmier et une diététicienne.

Compostage /jeudi 10 février à 16h, une réunion est prévue avec le SICTOM pour finaliser la mise en place du compostage à l'école.

Monsieur le Maire précise que le transport du compost et son entretien ne pourra être assuré par le cantonnier quotidiennement et qu'il conviendra à l'école de s'en charger.

Course cycliste : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une course cycliste prévue par la CDC. L'arrivée de la 1<sup>ère</sup> course serait à Pian. Le coût à financer par la commune (idem pour les autres communes y participant) est de 200€.

Didier Billion fait part d'une information concernant la vente éventuelle de la maison située en face de la Mairie et jouxtant le bar. Il demande à ce que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil afin d'examiner l'opportunité pour la commune d'en faire l'acquisition compte tenu de sa proximité avec le bar, ce qui permettrait d'envisager globalement un plus grand espace.

Travaux logements municipaux : Fabrice DAULON et Michelle DUBERGEY informent de l'avancement des travaux, salle de bains notamment.

Thierry LORRIOT fait part d'une demande du CVLV pour une participation au financement de l'EVS sur 4 ans à hauteur de 750€/an. Le Conseil Municipal approuve et ce sujet sera voté lors de la délibération sur le budget.

La séance est levée à 20h20.